



DELIBERATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Date de la convocation
07/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
24

Membres représentés
5

Membres absents/excusés
0

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 15 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Éric GUIBON pouvoir à Bruno THOREL,
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,
Yohann WILLMANN pouvoir à Sophie SOUFFLET,
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,
Olivier DEVILLERS pouvoir à Loïc CARETTE,

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-552

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CENTRE HOSPITALIER MONTDIDIER ROYE

Le conseil de surveillance d'un établissement public de santé de ressort intercommunal comprend notamment le maire de la commune siège de l'établissement principal ou son représentant, un représentant de la principale commune d'origine des patients autre que celle du siège de l'établissement principal et deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale dont ces communes sont membres.

Le Maire étant élu de droit, il propose au conseil municipal d'être le représentant au conseil d'administration du Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier Roye (CHIMR) et 1 en remplacement.

Après en avoir délibéré par 29 voix pour et 1 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil décide de

- désigner Madame Ludivine GOY, en tant que représentant remplaçant du centre hospitalier intercommunal Montdidier Roye
- D'autoriser Monsieur Olivier VALIN le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 20/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

